

39
24
7

9 mars 2006

de M. Boisadan Ernest, secrétaire de séance

L'an deux mil six, le neuf mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de Tremblay-en-France, légalement convoqué le trois du même mois, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Asensi François, Député-Maire.

Le quorum étant atteint, M. Le Député-Maire déclare la séance ouverte à dix-huit heures et quarante cinq minutes.

Annonce est faite des Conseillers municipaux ayant donné pouvoir.

M. Le Député-Maire désigne M. Boisadan Ernest, Conseiller municipal, en qualité de secrétaire de séance.

M. Le Député-Maire communique :

. les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, entre le 2 février et le 9 mars 2006.

M. Le Député-Maire propose ensuite de passer à l'ordre du jour.

--oOo--

06-33 : Avis du Conseil municipal sur le Plan d'exposition au bruit (PEB) 2006

EMET UN AVIS DEFAVORABLE au projet de Plan d'exposition au bruit de l'aéroport Paris Charles-de-Gaulle.

A la majorité

06-34 : Approbation d'une convention entre la ville et les opérateurs de téléphonie mobile, pour un pilotage raisonné du réseau d'antennes-relais de téléphonie mobile

Question retirée de l'ordre du jour

06-35 : Régie communale de distribution d'eau - Désignation d'un représentant des usagers appelé à siéger au sein du Conseil d'exploitation

PROCEDE à l'élection d'un nouveau représentant des usagers appelé à siéger au sein du Conseil d'exploitation de la Régie communale de distribution d'eau, en remplacement de monsieur André Courteaux, à savoir :

Candidat proposé : Monsieur Jean-Louis Robillard
36 avenue des Chênes
93290 - Tremblay-en-France.

Est élu à l'unanimité :

- Monsieur Jean-Louis Robillard.

06-36 : Partenariat avec la délégation Seine-Saint-Denis de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP) pour la redynamisation du commerce du Centre-Ville

APPROUVE le principe d'une convention de partenariat entre la ville et la Chambre de commerce et d'industrie de Paris délégation Seine-Saint-Denis.

AUTORISE monsieur le Député-Maire à signer cette convention, qui sera établie pour une durée d'un an, à partir de la date de signature par les deux parties.

A l'unanimité

06-37 : Mise en place du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance

PROCEDE à la création d'un Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance.

APPROUVE la composition du 1er collège et du 3ème collège.

Composition du 1^{er} collège :

- M. François Asensi : Député-Maire de Tremblay-en-France (Président)
- M. Mathieu Montes : 1er Adjoint au Maire, chargé de la Culture et de la Vie associative
- Mme Henriette Cazenave : Adjointe au Maire, chargée de la Vie des quartiers et du Développement économique, Emploi et formation jeunesse
- M. Raphaël Vahé : Adjoint au Maire, chargé de l'Education
- M. Franck Misson : Adjoint au Maire, chargé des Transports, de la Circulation, de la Sécurité routière
- M. Philippe Fleutot : Adjoint au Maire, chargé du Personnel territorial
- M. Pierre Laporte : Adjoint au Maire, chargé de l'Action sociale - Conseiller général de Seine-Saint-Denis
- Mme Noria Benarbia : Conseillère municipale
- Mme Christine Da Silva : Conseillère municipale
- Mlle Virginie De Carvalho : Conseillère municipale
- Mme Josiane Amblot : Conseillère municipale
- M. Lino Ferreira : Conseiller municipal.

Composition du 3^{ème} collège, dont les membres seront désignés par le Président du CLSPD :

- un représentant des associations des commerçants,
- des représentants des associations des locataires et des copropriétaires,
- un représentant de l'association des parents d'élèves,
- des représentants des bailleurs sociaux (SCIC et SEMIPFA),
- des représentants des transporteurs,
- des représentants des services municipaux,
- un représentant des délégués départementaux de l'Education nationale.

A l'unanimité

06-38 : Subvention versée aux établissements scolaires du second degré, au titre de leurs Projets d'Actions Educatives (PAE), pour l'année scolaire 2005-2006

VOTE une subvention d'un montant total de 10.776 € (dix mille sept cent soixante seize euros) au profit des établissements scolaires du second degré mentionnés dans le tableau annexé à la délibération (ces documents sont affichés au 1^{er} étage de la mairie, service Accueil), dans le cadre de leurs Projets d'Actions Educatives (PAE), pour l'année scolaire 2005-2006.

A l'unanimité

06-39 : Approbation d'une convention de partenariat entre la ville et le comité local du secours populaire de Villepinte

APPROUVE la convention de partenariat à passer entre la ville de Tremblay-en-France et le comité local du secours populaire de Villepinte et **AUTORISE** monsieur le Député-Maire à la signer.

A l'unanimité

06-40 : Versement d'un acompte sur la subvention municipale de fonctionnement aux associations sportives de la ville pour l'année 2006

VERSE un acompte aux associations sportives ci-dessous, à valoir sur la subvention de fonctionnement qui leur sera attribuée pour l'exercice 2006 :

<u>Associations sportives</u>	<u>Acomptes</u>
- Apollo Club de Tremblay	1.274,00 €
- Association Pongiste Sevran Tremblay	752,00 €
- Archers du Vert-Galant	1.111,00 €
- Boxe Française 93	649,00 €
- Budaï-shin-Kaï (Aïkido)	420,00 €
- Dojo Jigoro Kano de Tremblay	3.188,00 €
- Tremblay Boxing Club	1.006,00 €
- Entente 4.V.M.Colombophilie	255,00 €
- Full Kick Boxing	1.109,00 €
- Grimpe Tremblay Dégaine	1.141,00 €
- Gym. Et Joie 3 ^{ème} Age	356,00 €
- Gym. Rythme Amitié Souplesse 3 ^{ème} Age	341,00 €
- Gym. Volontaire « Vivre Mieux »	1.206,00 €
- Les Copains d'abord	489,00 €
- Le Roseau V (Viet Vo Dao)	717,00 €
- Les Fins Hameçons du Sausset	447,00 €
- Section Tremblaysienne de Tarot	390,00 €
- Team Cycliste 93	339,00 €
- USBSD Cyclisme	511,00 €
- USBSD Cyclotourisme	341,00 €
<u>Total</u>	<u>16.042,00 €</u>

A l'unanimité

06-41 : Approbation d'une convention financière à passer avec la ville de Villepinte, relative aux travaux d'aménagement du Chemin du Loup

APPROUVE les clauses de la convention financière relative aux travaux d'aménagement du Chemin du Loup, à passer avec la commune de Villepinte.

AUTORISE monsieur le Député-Maire à signer cette convention et tout acte relatif à cette affaire.

A l'unanimité

06-42 : Personnel communal - Rémunération des stagiaires-étudiants

APPROUVE, pour les stagiaires-étudiants de haut niveau (BAC 2 à 6), le versement d'une indemnité de stage d'un montant correspondant à 65 % du SMIC brut mensuel actuel.

AUTORISE monsieur le Député-Maire, ou en cas d'empêchement l'Adjoint délégué, à signer la convention tripartite à passer entre chaque candidat retenu, son école ou son université et la ville.

A l'unanimité

QUESTIONS SANS RAPPORTEUR

06-43 : Finances communales - Décision modificative du 9 mars 2006

VOTE la décision modificative s'équilibrant :

en Fonctionnement

- Dépenses :	205 759 €
- Virement à la section d'investissement	-184 018 €
- Recettes	21 741 €

en Investissement

- Dépenses :	4 236 847.74 €
- Virement de la section de fonctionnement	-184 018.00 €
- Recettes	4 420 965.74 €

tel que décrit dans le tableau annexé à la délibération (ces documents sont affichés au 1^{er} étage de la mairie, service Accueil).

A l'unanimité

06-44 : Facturation à l'UNSS Handball des repas fournis par le SIRESCO lors du championnat de France 2005

DECIDE de prendre en charge le règlement de la facture émanant du SIRESCO concernant ces prestations de restauration, dans le cadre de la contribution mensuelle versée au SIRESCO.

DIT que les facturations d'un montant correspondant seront établies par la ville de Tremblay-en-France en direction de l'association Handball UNSS.

A l'unanimité

06-45 : Approbation d'un avenant n° 2 à la convention passée avec la SAGE pour la construction de 50 logements locatifs, programme dénommé résidence du Chemin Vert

APPROUVE les clauses de l'avenant n° 2 à la convention passée avec la SAGE pour la construction du programme résidence du Chemin Vert.

PRECISE que la somme de 189 442,06 € (cent quatre vingt neuf mille quatre cent quarante deux euros et six centimes) sera versée à la SAGE pour moitié (soit 94 721,03 €) en 2006 et le solde en janvier 2007.

AUTORISE monsieur le Député-Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint dans l'ordre des nominations, à signer cet avenant n° 2.

A l'unanimité

06-46 : Régie communale de distribution d'eau - Demande de prêt à taux 0 auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour le programme 2006 de remplacement des branchements en plomb dépendant de la Régie communale de distribution d'eau

SOLLICITE auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, un prêt à taux 0 sur 15 ans, sur 50% du montant des investissements de l'année 2006, pour réaliser le remplacement des branchements en plomb du domaine de la Régie communale de distribution d'eau.

A l'unanimité

06-47 : Marché de travaux de réhabilitation de réseaux d'assainissement par chemisage - Année 2006 et éventuellement 2007, 2008 et 2009 :

- Autorisation à donner à la personne responsable du marché pour signer le marché et tout document s'y rapportant

AUTORISE monsieur le Député-maire à signer ce marché « Travaux de réhabilitation de réseaux d'assainissement par chemisage - Année 2006 et éventuellement 2007, 2008 et 2009 » avec la société TELEREP, pour un montant minimum et maximum annuel compris entre 100 000 € HT et 350 000 € HT ainsi que tout document relatif à cette affaire.

A l'unanimité

06-48 : Approbation d'une convention à passer avec le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, relative à l'entretien des espaces verts du Centre d'information et d'orientation de Tremblay-en-France

APPROUVE les clauses de la convention à passer avec le représentant du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour l'entretien des espaces verts du Centre d'information et d'orientation de Tremblay-en-France.

AUTORISE monsieur le Député-Maire à signer cette convention et tout acte relatif à cette affaire.

A l'unanimité

06-49 : Approbation de l'avenant n° 4 au marché relatif à l'extension du complexe sportif Jean Guimier, à passer avec la société EGCM

APPROUVE les clauses de l'avenant n° 4 relatif au marché « Extension du complexe Jean Guimier », portant changement de dénomination de l'entreprise EGCM et de forme juridique, qui s'appelle désormais DEMATHIEU et BARD Bâtiment Ile-de-France.

AUTORISE monsieur le Député-Maire à signer cet avenant et tout acte relatif à cette affaire.

A l'unanimité

06-50 : Approbation de l'avenant n° 4 relatif au marché d'exploitation de chauffage et production d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux, à passer avec la société ELYO

Question retirée de l'ordre du jour

06-51 : Marché relatif à l'acquisition d'articles et de produits d'entretien et d'hygiène :

- Autorisation à donner à la personne responsable du marché pour signer le marché et tout document s'y rapportant

AUTORISE monsieur le Député-Maire à signer ce marché ainsi que tout document s'y rapportant avec le candidat retenu par la Commission d'appel d'offres, à savoir :

- l'offre de la société ALLO DICS, pour un montant de :
 - 80.000 € HT (95.680 € TTC) minimum,
 - 320.000 € HT (382.720 € TTC) maximum.

A l'unanimité

06-52 : Marché relatif aux prestations de surveillance et de gardiennage des bâtiments, matériels et équipements communaux :

- Autorisation à donner à la personne responsable du marché pour signer le marché et tout document s'y rapportant, avant le lancement de la procédure

AUTORISE monsieur le Député-Maire à signer ce marché et tout document s'y rapportant, avec les candidats qui seront retenus par la Commission d'appel d'offres, à savoir :

- Lot n° 1, pour un montant de :
 - 15 000 € HT (17 940 € TTC) minimum
 - 60 000 € HT (71 760 € TTC) maximum.

- Lot n° 2, pour un montant de :
 - 15 000 € HT (17 940 € TTC) minimum
 - 60 000 € HT (71 760 € TTC) maximum.

- Lot n° 3, pour un montant de :
- 100 000 € HT (119 600 € TTC) minimum
- 400 000 € HT (478 400 € TTC) maximum.

A l'unanimité

06-53 : Approbation de l'avenant n° 1 au marché relatif aux travaux de nettoyage et d'entretien ménager des bâtiments et équipements communaux, à passer avec la société ANER pour le lot 1

APPROUVE l'avenant n° 1 au lot 1 à passer avec la société ANER, pour un montant de :

- 4.170,00 € HT, soit 4.987,32 € TTC par mois.

AUTORISE monsieur le Député-Maire à signer cet avenant ainsi que tout document s'y rapportant.

DIT que le seuil maximum du marché reste inchangé.

A l'unanimité

En fin de séance, lecture d'une communication sur « la grippe aviaire » est faite par le médecin directeur du pôle de santé de la ville.

La séance est levée à vingt heures et dix minutes

Le secrétaire de séance :

M. Boisadan Ernest

--oOo--